



Nîmes le vendredi 22 décembre 2023

Objet : Licence FFCC 2024 - **Stagiaire**

Cher ami sportif,

Voici venu le temps de penser à la saison 2024, et donc au renouvellement de votre licence (pour les anciens) ou à votre première adhésion (pour les nouveaux).

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

- ✓ La demande manuscrite, obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main **sur la note d'information** et dans les mêmes termes que le modèle joint.
- ✓ Bulletin d'adhésion
- ✓ Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- ✓ Une pièce d'état civil
- ✓ Deux photos
- ✓ Le règlement de la cotisation
- ✓ Certificat médical délivré par un **médecin spécialiste du sport**, mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de la course camarguaise en compétition
- ✓ Attestation de prise en compte à la sécurité sociale (l'original pourra être exigé par le secrétariat)
- ✓ Attestation d'assurance si le contrat de groupe de la FFCC n'est pas retenu. Dans ce cas l'assurance souscrite à titre personnel devra être suffisante pour ne pas engager la responsabilité de la FFCC.

pour les mineurs :

- ✓ Autorisation du représentant légal de pratiquer la course camarguaise en compétition (y compris un éventuel sur-classement)

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

La FFCC rappelle que toute organisation d'une manifestation non validée par la Fédération est susceptible de poursuite disciplinaire à l'encontre des organisateurs et des participants de toute qualité. La FFCC rappelle également que tout évènement non-autorisé ne fera pas l'objet d'une couverture assurantielle de la FFCC.

Les dossiers qui parviendront incomplets à la Fédération ne pourront être traités.

Aucune licence ne pourra donc vous être délivrée.

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, cher ami sportif, l'expression de mes salutations sportives.

TRIOL Nicolas
Président FFCC

Note importante **A LIRE**

Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC recommande impérativement l'usage de protections corporelles et rappelle le devoir de précaution.

1°) Nous vous rappelons que l'article 49 du règlement intérieur précise que le certificat médical doit être délivré par un médecin du sport impérativement.

2°) En raison du nombre important de rechutes suite à des blessures, la FFCC peut demander à son médecin fédéral une contre-expertise lors de votre reprise.

3°) RAPPEL des franchises pour les accidents suivants :

COUP DE CORNE	3 jours et garantie 210 jours
TRAUMATISME :	15 jours et garantie 150 jours
	Ramenée à 10 jours en cas hospitalisation en ambulatoire
	Ramenée à 5 jours en cas d'hospitalisation ordinaire
BLESSURE MUSCULAIRE	30 jours et garantie 120 jours

4°) Procédure pour les déclarations d'accident, elles devront être envoyées à la **FFCC dans les 10 jours maximum** qui suit l'accident sauf dans le cas d'une hospitalisation (fournir le bulletin).

Le dossier devra être composé comme suit :

- Certificat de lésions délivré par le médecin de la course
- Lettre décrivant les circonstances de l'accident, date et lieu
- Arrêt de travail + les prolongations à chaque fin d'arrêt
- Compte rendu de la radio / IRM / Scanner pour les traumatismes ou blessures musculaires.

POUR LA REPRISE : elle pourra se faire UNIQUEMENT en produisant un certificat de reprise par un médecin du sport, le solde des indemnités en cours sera versé à la réception de ce document.

Documents obligatoires pour la délivrance de la licence :

- Bulletin d'adhésion et la note d'information remplis et signés
- 2 Photos d'identité,
- Le certificat médical, délivré par un médecin du sport, d'aptitude à l'exercice de mon sport,
- L'attestation de carte vitale à jour des droits pour 2024
- Le ou les règlements (3 maximum à déposer lors de la demande) le 1^{er} sera encaissé à la délivrance de la licence – 2 en différés les 2 mois suivants. **ATTENTION AUCUNE LICENCE NE SERA DELIVREE AVANT ENCAISSEMENT TOTAL DE LA COTISATION**
- Une autorisation parentale écrite pour les mineurs non émancipés.



BULLETIN D'ADHESION Saison 2024

Licence Stagiaire

Bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de dépôt le 31 janvier 2024.

<input type="checkbox"/> Option 1 (voir détail au dos)	<input type="checkbox"/> Option 2 (voir détail au dos)	<input type="checkbox"/> Option 3 (voir détail au dos) *
Cotisation Fédérale..... 75,00 € Assurance responsabilité civile, protection juridique et décès invalidité 315,00 € Total 390,00 €	Cotisation Fédérale..... 75,00 € Assurance responsabilité civile, protection juridique décès invalidité incapacité temporaire..... 490,00 € Total 565,00 €	Cotisation Fédérale..... 75,00 € Assurance responsabilité civile, protection juridique et décès invalidité incapacité temporaire..... 804,00 € Total..... 879,00 €

Paiement par chèque libellé à l'ordre de la FFCC ou par virement bancaire aux coordonnées suivantes, en indiquant le nom, prénom et la licence visée : **FFCC – Crédit agricole du Languedoc**
IBAN : FR76 1350 6100 0001 6505 4800 118 / BIC : AGRIFRPP835

Je suis : STAGIAIRE : 1^{ère} Année - 2^{ème} Année - 3^{ème} Année - 4^{ème} Année

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

En cas de changement de numéro de téléphone en cours de saison, merci de nous en faire part très rapidement

Date de naissance _____ Lieu _____

Groupe sanguin _____ Droitier Gaucher

Renseignements IMPORTANTS : (cocher la case correspondante)

Taille TEE-SHIRT: S - M - L - XL

Vous êtes : ETUDIANT SALARIE SANS EMPLOI

Disponibilité pour raser : Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi

Fait à _____ , le _____ Signature (obligatoire) :

J'ai une autre **licence FFCC**, si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

Fédération Française de la Course
Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35

Cadre réservé FFCC

Reçu le : Licence n° : 24/.....

Règlement : Montant : Date enct :

Règlement : Montant : Date enct :

Règlement : Montant : Date enct :

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2024, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2024 pour se terminer le 31/01/2025.

Cette licence est personnelle. Les garanties incluses ne concernent que le sport que j'exerce conformément aux statuts de la FFCC. Les garanties ne sont acquises qu'en cas d'accident survenu dans l'arène ou durant l'échauffement pour la saison allant du Congrès d'ouverture (courant février) à la clôture (courant novembre de la même année). L'incapacité temporaire ne sera versée que durant la saison car elle correspond à la perte de rémunération sur les cornes.

Les garanties sont acquises toute l'année en cas d'assistance au cadre technique fédéral.

Les garanties dont je dispose sont :

Option 1 :		Option 2 :		Option 3 :	
Responsabilité Civile	Oui avec une franchise de 150 €	Responsabilité Civile	Oui avec une franchise de 150 €	Responsabilité Civile	Oui avec une franchise de 150 €
Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32	Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32	Protection Juridique	Oui notamment en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau via le 01.30.09.97.32
Décès	Pour un capital de 8 000 €	Décès	Pour un capital de 15 000 €	Décès	Pour un capital de 30 000 €
Incapacité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %	Incapacité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %	Incapacité Permanente	Pour un capital de 50 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité Temporaire	Pour 10 € par jour après franchise de 3 jours pour les coups de cornes pour une durée maximum de 210 jours de la date de l'événement. 15 jours / 10 jours si ambulatoire / 5 jours si hospitalisation ordinaire pour les traumatismes pour une durée maximum de 150 jours de la date de l'événement. 30 jours pour les blessures musculaires et pour une durée maximum de 120 jours de la date de l'événement. Limitation d'indemnisation annuelle est de 6 000 €	Incapacité temporaire	20 euros par jour après franchise de 3 jours pour les coups de cornes pour une durée maximum de 210 jours de la date de l'événement. 15 jours / 10 jours si ambulatoire / 5 jours si hospitalisation ordinaire pour les traumatismes pour une durée maximum de 150 jours de la date de l'événement. 30 jours pour les blessures musculaires et pour une durée maximum de 120 jours de la date de l'événement. Limitation d'indemnisation annuelle est de 12 000 €	Incapacité temporaire	40 euros par jour après franchise de 3 jours pour les coups de cornes pour une durée maximum de 210 jours de la date de l'événement. 15 jours / 10 jours si ambulatoire / 5 jours si hospitalisation ordinaire pour les traumatismes pour une durée maximum de 150 jours de la date de l'événement. 30 jours pour les blessures musculaires et pour une durée maximum de 120 jours de la date de l'événement. Limitation d'indemnisation annuelle est de 12 000 €

En cas de rechute, récurrence, complication, toute prise en charge est conditionnée par l'information et l'accord de l'assureur dans les 10 jours suivant la nouvelle incapacité temporaire.

Il est rappelé que le sport exercé est dangereux et qu'à ce titre la FFCC recommande impérativement l'usage de protections corporelles et rappelle le devoir de précaution.

Je suis informé que conformément aux dispositions législatives en vigueur, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois recopier sur papier libre le texte suivant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs ».

A compléter

Données RGPD

En signant le présent formulaire, vous vous engagez à autoriser l'utilisation de vos données personnelles telles que votre nom, prénom, numéro de licence et toute information sportive utile à l'information du public, par la FFCC sur son site internet et tout autre support qui lui est lié. En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour de vos données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au secrétariat de la Fédération Française de la Course Camarguaise.

Déclaration des bénéficiaires en cas de décès :

- Mon conjoint, à défaut mes enfants nés ou à naître, par parts égales entre eux, vivants ou représentés, à défaut mes héritiers légaux selon les règles de la dévolution successorale
- Autre bénéficiaire

Nom : Prénom : 2^e prénom :
Date de naissance : Ville de naissance :

Renonciation

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre


Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : « **je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions législatives en vigueur et figurant, notamment, dans le Code du Sport** ».

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire) :

CERTIFICAT MEDICAL

AVIS MEDECIN FEDERAL

	APTE	INAPTE	SURCLASSEMENT	Tampon du Médecin
---	------	--------	---------------	-------------------

Note importante à l'attention du médecin : le candidat à la pratique du sport doit subir une visite complète. En cas de problème, il y a possibilité de demander l'avis du médecin Fédéral. En outre, il y a lieu de sensibiliser l'intéressé sur les problèmes de dopage et la prise de médicaments (prescrits ou auto-médication) pouvant interférer avec des contrôles inopinés. Enfin, il est nécessaire de l'avertir des risques traumatiques sévères liés à la pratique de la course camarguaise (du type consentement éclairé).

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance :

GROUPE SANGUIN OBLIGATOIRE : (Délivrance d'une ordonnance en cas d'information inconnue)

Vaccination antitétanique le : (valable 10 ans)

Bilan Cardio vasculaire (ECG éventuel) : TA au repos

Épreuve d'effort : 30 flexions en 45"

(une épreuve maximale d'effort instrumentée est obligatoire après 35 ans)

Pouls au repos : A l'effort : Après 1'effort

Capacité vitale mesurée : (ou mesure thoracique)

Réflexes ostéo tendineux :

Appareil locomoteur : Limitations : Amputations :

	Mobilité		Motricité		Lésions		Commentaires en Clair :
	Bilan	Dte	Ghe	Dte	Ghe	Dte	
Epaules							
Membre sup							
Rachis Bassin							
Genoux							
Chevilles							

Acuité auditive : voix chuchotée perçue à 3 m OUI NON

Acuité visuelle :

sans correction : Œil Gauche / 10 Œil Droit / 10

avec correction : Œil Gauche / 10 Œil Droit / 10

Port de lentille

La somme des deux yeux doit être au moins supérieure à 8/10èmes

Plier et Agrafier pour le secret médical

					<u>Nom - signature du Médecin du sport et Cachet</u>
Appréciation état général	Excellent	Bon	Moyen	Mauvais	
(Entourer la case)					
Conclusion	<u>Apte</u>	<u>Inapte</u>	<u>Médecin Fédéral sollicité</u>		
Surclassement	<u>Apte</u>	<u>Inapte</u>	<u>Médecin Fédéral sollicité</u>		

Je soussigné reconnais sincère mes déclarations au médecin et avoir pris connaissance des problèmes inhérents au dopage et aux risques encourus par la pratique de la Course Camarguaise

Nom et Prénom du stagiaire :

Date et signature du stagiaire :

Certificat obligatoirement établi par un médecin du sport (article 49 du règlement fédéral).
Le médecin peut sous simple demande auprès de la FFCC, se procurer le règlement médical fédéral (Livre IV, chapitre III).